

24 mars 2015

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS  
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14  
snapatsi@snapatsi.fr



<http://snapatsi.fr>



SCIENTIFIQUES

## REFORME DES PTS : NOUS ATTENDONS DES GARANTIES

Les réunions de concertation avec les organisations syndicales représentant les personnels scientifiques relatives à la réforme de la filière scientifique sont terminées.

L'administration nous avait demandé de rester discrets durant ces travaux ; le SNAPATSI a respecté cet engagement.

Le projet qui nous a été présenté, et qui vient d'être présenté aux directions d'emploi et aux syndicats d'actifs mérite d'être traité avec prudence.

Le SNAPATSI attend :

- des garanties sur le soclage des missions.
- des garanties pour le déroulement de carrière des personnels.
- des garanties sur les retraites.
- de connaître les nomenclatures forcément nouvelles que cette réforme va entraîner.

Un nouveau statut est nécessaire qui offre à tous les agents la reconnaissance de la difficulté de leur métier. Ce nouveau statut doit être construit en prenant en compte les impératifs présents et les impératifs futurs.

Dans l'état actuel du projet,

**Le salaire :**

Les agents qui accepteraient l'intégration connaîtraient une augmentation de salaire parfois significative et variable selon leur grade et leur ancienneté. Toutefois, rien ne permet de savoir si sur le long terme cet avantage serait maintenu car nous ne connaissons pas les conditions prévues de leur avancement.

Si leur avancement est couplé à celui des actifs, leur déroulement de carrière pourrait être très lent. En effet, les avancements dans de nombreux corps actifs sont très difficiles, et les organisations des personnels actifs sont très inquiètes pour cette raison face au projet d'intégration des PTS.

**La retraite :**

Les jeunes agents qui intégreraient pourraient bénéficier des avantages de la retraite active des policiers, mais les personnels plus âgés pourraient en être exclus.

En effet, il faut 15 ans de service actifs (et bientôt 17 ans) pour bénéficier d'une retraite de personnel actif et 25 ans (bientôt 27) pour bénéficier de la bonification (1/5ème) ; or, l'administration ne prévoit pas de reconnaître les années déjà passées par les agents en PTS comme étant des années de service actifs.

Les plus de 30 ans et donc la majorité des personnels, seraient actifs sans avoir tous les avantages légitimes du statut.

Bureau National

01.55.34.33.20



**(SUITE...)**

24 mars 2015

<http://snapatsi.fr>



## (SUITE...) REFORME DES PTS : NOUS ATTENDONS DES GARANTIES

### Les emplois :

Le positionnement des agents issus des corps de techniciens et d'ingénieurs ne nous est pas connu. Les nomenclatures seraient refondues. Quelles seraient-elles ? Les nomenclatures de techniciens ou ingénieurs seraient-elles intégrées telles quelles à celles des officiers et commissaires ou seront-elles entièrement revues ? Nous sommes là aussi dans l'incertitude. Quant aux ASPTS travaillant en sécurité publique et affectés en CSP, seraient-ils amenés à renforcer d'autres unités en cas de besoin ? Rien ne garantit à l'heure actuelle qu'ils ne seraient pas pris selon le bon vouloir du chef de service pour renforcer des unités de voie publique et de traitement du petit judiciaire par exemple.

### Ceux qui n'intégreraient pas :

En ce qui concerne les agents qui ne pourraient pas (parce qu'ils sont trop âgés par rapport à l'âge de retraite des corps actifs ou ne sont pas aptes médicalement) ou ne souhaiteraient pas intégrer, bénéficieraient-ils d'un véritable déroulement de carrière ?

L'administration nous a assuré que des avancements resteraient possibles par le biais de clauses de sauvegarde mais aucun détail sur les ratios promouvables/promus ne nous a été communiqué.

Ces agents continueraient pour certains à travailler dans des services très difficiles, à subir les contraintes de services actifs, sans bénéficier d'aucun avantage et sans assurance quant à leur avenir.

### En conclusion,

Le projet qui nous a été présenté est loin de constituer une avancée majeure pour les scientifiques, il contient beaucoup trop d'incertitudes.

La réforme est toutefois indispensable.

Nos statuts sont obsolètes. Les projets de modernisation de la PTS imposent un nouveau statut.

Il faut donner une plus grande autonomie aux personnels de PTS, améliorer la régularité de la procédure, faciliter nos relations avec la Gendarmerie pour permettre à la police scientifique de continuer son développement tant qualitatif que quantitatif.

**NOUS DEMANDONS UNE RÉFORME QUI PERMETTE UNE GESTION SÉPARÉE  
DES CARRIÈRES DES PTS ET DES ACTIFS, LE SOCLAGE DES MISSIONS  
DES PTS, LA RECONNAISSANCE DE LEUR NIVEAU RÉEL  
DE FORMATION ET DE COMPÉTENCE.**

**C'EST SUR CETTE BASE LÀ ET SUR CETTE BASE LÀ UNIQUEMENT  
QUE NOUS POURRONS SOUTENIR UN PROJET DE RÉFORME.**

SCIENTIFIQUES

Bureau National  
01.55.34.33.20